



Convention de prêt du matériel d'exposition

Prêteur

Nom : mission académique égalité filles-garçons – Rectorat de l'académie de Toulouse
Adresse : 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse

Emprunteur

Etablissement :
Personne à contacter :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Exposition

Titre :
Lieu et dates d'exposition :
Date de prise de l'exposition à l'accueil du rectorat de l'académie de Toulouse :
Date de remise de l'exposition à l'accueil du rectorat de l'académie de Toulouse :

Description des matériels prêtés :

12 panneaux en 60x80 avec œillets de fixation
Valeur d'assurance totale : 295€

L'emprunteur accepte les conditions générales de prêt de la présente convention mentionnée ci-dessous.

Conditions générales

1. Accrochés sur des supports adéquats (interdit : scotch, perforation,...), les panneaux sont préservés de tous dommages pendant la durée de l'exposition.
2. L'emprunteur prendra en charge les assurances nécessaires pour la période qui couvre l'emprunt des panneaux.
3. L'emprunteur prendra en charge le transport. Avec accord du prêteur, il pourra être possible à l'emprunteur d'aller récupérer l'exposition dans l'établissement où l'exposition aura été installée précédemment.
4. Tout dommage ou perte qui pourrait intervenir pendant la période du prêt sera immédiatement communiqué au prêteur.
5. Tout emprunt sera retourné à la date prescrite, dans les mêmes conditions d'emballage et d'expédition que lors de la réception.
6. Il sera impossible de faire une demande de prolongation.
7. Le prêteur pourra résilier ce prêt si l'emprunteur ne respecte pas les conditions générales de cette convention.

Le prêteur a plein pouvoir pour signer cette convention établie en deux exemplaires.

A.....,le.....

L'emprunteur

A Toulouse, le

Le prêteur
mission académique Egalité filles-Garçons